

Republique Algerienne Democratique et Populaire

Wilay d' Ouled Djellel
Daira d' Ouled Djellel
Commune de Chaiba

CHaiba le.....

Avis D'attribution Provisoire **D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigence De Capacité Minimales N°:01/2026**

En application de l'article 53 de la loi n°12-23 du au 05 aout 2023 fixant le règles générales relatives aux marches publics et l'article 78, alinéa 02 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2016 contenant règlement des offres publique et mandate utilite publics Le président de l'Assemblée populaire communal de chaiba annonce à tous les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert Avec Exigence De Capacité Minimales N° 01/2026 paru sur les quotidiens le 14/02/2026 et le bomop relatif au projet suivant : **Raccordement De La Salle De Soins Et Des Logements Ruraux Du Atef El Mahalla A Chaiba Au Réseaux D'assainissement**

après analyses des offres il a été décidé l'attribution provisoire dans le tableau suivant:

N°	DESINATION DES PROJETS	L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE +N° NIF	MOTANT TTC (DA)	La note	Délai de réalisation	MOTIF
01	Raccordement De La Salle De Soins Et Des Logements Ruraux Du Atef El Mahalla A Chaiba Au Réseaux D'assainissement	Entreprise grands travaux public et hydraulique – RAHIM CHAFAI– (188070800580125100)	13.219.845,00	63.5/100	70 jours	moins disant qualifié

Conformément a l'article 56 de la loi n°12-23 du au 05 aout 2023 fixant le règles générales relatives aux marches publics et l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2016 contenant règlement des offres publique et mandate utilite publics Les soumissionnaires participants non attributaires des marchés objet de l'annonce d'attribution Désirant présenter leurs recours pourront introduire leurs recours dans les 10 jours a compter de la Date de publication de l'avis d'attribution provisoire du marché a la commission des marchés compétente

P / A P C